

DOC D'IMPULSION

Concevoir ensemble la sécurité européenne

Suggestions du syndicat de la police allemande 'Gewerkschaft der Polizei' (GdP) pour les élections européennes de 2024



Grecaud Paul - stock.adobe.com



**Gewerkschaft
der Polizei**

Bundесvorstand

Sommaire

1. Valoriser une politique de la « Sécurité intérieure européenne »	3	8. Faire cesser la violence à l'égard des femmes	4
2. Garantir des normes de travail adéquates lors d'interventions communes	3	9. Harmoniser à l'échelle européenne les principes juridiques relatifs à la sécurité	5
3. Améliorer la cogestion des agents en mission à l'étranger	3	10. Accélérer la lutte contre la cybercriminalité	5
4. Garantir plus de sécurité en favorisant davantage la coopération policière transfrontalière	3	11. Lancer des programmes de développement structurel dans les zones urbaines en mettant l'accent sur l'interculturalité	5
5. Faciliter l'accès des agents de police aux programmes d'échange européens	4	12. Promouvoir la résilience climatique des agences de sécurité et des forces de police	6
6. Exprimer l'estime pour les agents de police en activité et à la retraite dans toute l'Europe	4	13. Assurer la capacité de résistance aux crises des agences de sécurité en Europe	6
7. Mettre l'accent sur la lutte contre la criminalité transfrontalière	4	14. Poursuivre l'objectif de Vision Zéro en matière de sécurité routière	6

Mentions Légales

Editeur :

Gewerkschaft der Polizei
Bundesvorstand
Stromstr. 4, 10555 Berlin
www.gdp.de

Responsable:

Bundesgeschäftsstelle – Dép. II
Jeldrik Grups
jeldrik.grups@gdp.de

Layout:

Wölfer Druck + Media
42781 Haan

Datée:

Octobre 2023

L'Union européenne est confrontée à d'importants défis. L'Europe est à nouveau en guerre. Or, les citoyens et citoyennes européennes réclament que leur sécurité soit assurée. Pour les prochaines élections européennes de 2024, le syndicat de la police allemande 'Gewerkschaft der Polizei' (GdP) émet donc les suggestions suivantes:

1. Valoriser une politique de la « Sécurité intérieure européenne »

Le GdP recommande la création d'une **commission parlementaire spécialisée au Parlement européen**, spécifiquement consacrée à la sécurité intérieure.

Une commission parlementaire spécialisée de « Sécurité intérieure » aurait pour mission d'élaborer des mesures politiques ciblées dans ce domaine. Cela garantirait que la Sécurité intérieure européenne occupe une place appropriée dans l'agenda politique permettant des débats et des analyses constants, plutôt que de l'aborder dans des commissions plus générales. Une commission spécialisée donnerait en même temps au Parlement européen un poids institutionnel important en matière de politique de la sécurité intérieure européenne et lui permettrait de mieux représenter les besoins et intérêts fondamentaux des citoyens européens en matière de sécurité auprès des autres institutions européennes. Les sujets qui préoccupent les agents de police ou les orientations politiques communes dans l'organisation de la sécurité intérieure pourraient également y être abordés.

2. Garantir des normes de travail adéquates lors d'interventions communes

Des **normes uniformes et élevées pour le personnel de police lors d'interventions communes** dans les agences européennes doivent être garanties.

Les agences européennes telles que FRONTEX, OLAF ou Europol emploient des agents de police de tous les États membres de l'UE. Des agents de police participent également à des missions civiles en matière de Politique de sécurité et de défense commune de l'UE dans le monde entier. Il est frappant de constater que, malgré un travail identique en matière de sécurité, les agents ne sont pas soumis aux mêmes normes. Les horaires de travail, les règles en matière de congés ou les indemnités en cas de blessures sur le terrain sont régis par des réglementations nationales différentes. Dans ce contexte, il est clair que nous avons besoin de normes élevées harmonisées pour intervenir en commun.

3. Améliorer la cogestion des agents en mission à l'étranger

Le GdP réclame la définition de dispositions juridiques obligatoires au niveau européen pour garantir **la cogestion des agents de police dans les missions de police internationales**.

Du point de vue des agents, il existe un important déficit de cogestion au niveau européen et diverses questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne les compétences et le suivi des missions de police internationales. Dans ce contexte, il est indispensable de disposer d'une réglementation juridiquement obligatoire relative à la représentation du personnel des forces de police au niveau européen. C'est la seule manière de garantir que toutes les préoccupations des agents sont identifiées à temps et que les décisions sont prises dans l'intérêt des agents grâce à une forte cogestion. Il est nécessaire d'octroyer des droits de consultation et d'information généraux.

4. Garantir plus de sécurité en favorisant davantage la coopération policière transfrontalière

Le GdP souligne la nécessité de **renforcer la coopération transfrontalière entre les forces de police et les agences de sécurité en Europe** et de créer un cadre précis pour les opérations policières communes.

Les forces de police des États membres européens sont soumises à des règles nationales différentes, alors que les criminels sont de moins en moins confrontés aux frontières nationales. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts au niveau européen pour améliorer la coopération, créer des outils uniformes et faciliter l'échange d'informations et de données entre les services de police nationaux. Le rôle de l'Europe dans ce contexte doit être renforcé et l'harmonisation des dispositions nationales doit être poursuivie.

Les projets phares de coopération policière transfrontalière (par ex. dans les unités de police transnationales comme la UOFA – Unité Opérationnelle Franco-Allemande) permettent notamment de rédiger des documents sur les « leçons à retenir » qui peuvent contribuer à améliorer le travail policier transfrontalier au niveau européen. Dans ce domaine, un transfert de connaissances transnational structuré doit être assuré.

Par ailleurs, la promotion ciblée de la recherche en matière de sécurité dans le domaine de la police (par ex. dans les domaines de la technologie, comme la question de l'utilisation des applications d'IA pour le travail de la police, ainsi que dans le domaine des sciences sociales) joue un rôle important et peut offrir d'importantes connaissances pratiques pour améliorer le travail transfrontalier de la police.

5. Faciliter l'accès des agents de police aux programmes d'échange européens

La coopération transfrontalière en matière de police ne peut fonctionner efficacement que si, outre le cadre juridique, l'intégration culturelle et linguistique des forces de police et de leur personnel est améliorée dans toute l'Europe. Dans ce contexte, le **programme d'échange européen Erasmus+ des agents de police** doit être élargi et son accès facilité.

Comme dans d'autres domaines professionnels et privés, il est essentiel d'offrir également dans le domaine de la police, surtout aux jeunes, la possibilité de découvrir la pluralité européenne et la diversité de vie, d'apprentissage et de travail dans un autre pays européen. Cela permet de comprendre les points communs et les différences au niveau européen – y compris en matière de police – et renforce les compétences interculturelles des agents de police.

Dans cette optique, le budget du programme Erasmus doit être augmenté et l'accès au programme facilité pour le personnel des services de police et de sécurité. Du point de vue du GdP, il est également clair que les syndicats du personnel de la police doivent pouvoir bénéficier du programme Erasmus+ afin de favoriser la coopération transnationale de la société civile dans ce domaine.

6. Exprimer l'estime pour les agents de police en activité et à la retraite dans toute l'Europe

C'est avec un engagement et un idéalisme sans faille que les services de police et de sécurité de toute l'Europe garantissent notre sécurité et notre liberté 365 jours par an. Leur expérience en service les marque bien au-delà de leur retraite. Afin de mettre en valeur ces personnes et les services qu'elles rendent à la société, nous proposons d'instaurer une « **Journée de la police** » le **1er octobre de chaque année sous la forme d'une journée d'action européenne**.

Cette « Journée de la police » aura pour but de rendre hommage au rôle important, à l'engagement et au sacrifice des agents de police et de sécurité, tant en activité et qu'à la retraite. Cette journée pourrait être l'occasion pour les citoyens de toute l'Europe d'exprimer leur estime et leur gratitude, que ce soit par des manifestations, commémorations, événements publics ou sur les réseaux sociaux. En retour, la police pourrait profiter de cette journée pour montrer qu'elle est profondément établie dans la société. Cette journée devrait donc également être mise à profit pour faire prendre conscience du rôle central de la police et des agences de sécurité dans le maintien de la sécurité

publique et de la cohésion sociale. En même temps, la « Journée de la police » serait l'occasion d'aborder des défis spécifiques, tels que l'augmentation de la violence à l'encontre des travailleurs au service de la société dans toute l'Europe.

7. Mettre l'accent sur la lutte contre la criminalité transfrontalière

Le GdP préconise de se concentrer sur la lutte contre le **trafic d'armes, le trafic de drogues illégales, la cybercriminalité, les violences sexuelles sur les enfants et la traite d'êtres humains**.

Compte tenu des problématiques auxquelles la structure de la sécurité européenne est actuellement confrontée, il convient de fixer des priorités dans l'agenda politique. Le Parlement européen doit peser de son influence à cet égard et définir les priorités en matière de politique européenne de sécurité intérieure pour les années à venir.

Au vu des développements actuels, nous devons plus particulièrement déployer nos efforts collectifs dans les domaines suivants:

- la lutte contre le trafic d'armes,
- la lutte contre le commerce illégal de stupéfiants,
- la lutte contre la cybercriminalité,
- la lutte contre les violences sexuelles sur les enfants
- ainsi que la lutte contre la traite d'êtres humains.

8. Faire cesser la violence à l'égard des femmes

Une attention particulière doit être accordée à la lutte contre la **violence à l'égard des femmes**.

Des mesures transfrontalières doivent être prises pour prévenir et sanctionner les violences faites aux femmes. Le projet de directive européenne sur la lutte contre la violence devrait condamner toutes les formes d'exploitation sexuelle des femmes, y compris les violences sexuelles, les viols et les abus de la sexualité féminine, ainsi que toutes les formes de cyberviolence envers les femmes et les jeunes filles. Il s'agit également de définir des normes élevées pour les mécanismes d'aide qui interviennent par la suite pour protéger les personnes concernées et leur assurer un droit à la justice et à la réparation. Nous avons besoin d'une directive ambitieuse qui couvre tous les délits importants afin que l'ensemble de l'UE devienne un lieu plus sûr pour toutes les femmes et jeunes filles.

9. Harmoniser à l'échelle européenne les principes juridiques relatifs à la sécurité

Pour renforcer l'efficacité et l'efficience des poursuites, l'UE devrait harmoniser les grands principes juridiques liés à la sécurité, en particulier dans le domaine numérique, et accélérer notamment la **conservation obligatoire des données de connexion** au niveau européen.

Le GdP estime que la conservation obligatoire des données de connexion des communications numériques, plus particulièrement des adresses IP, est particulièrement importante pour poursuivre et sanctionner les infractions graves. Toutes les autorités nationales de police doivent pouvoir accéder aux données conservées par les fournisseurs de services.

Dans ses derniers arrêts en la matière, la Cour de justice européenne a fixé une marge de manœuvre pour des obligations de conservation conformes au droit. Comme trop peu de mesures sont prises au niveau national et que des solutions paneuropéennes sont plus efficaces, le législateur européen est appelé à présenter une proposition d'obligations minimales de conservation des adresses IP harmonisées au niveau européen.

10. Accélérer la lutte contre la cybercriminalité

L'augmentation spectaculaire des cyberattaques et de la cybercriminalité a montré qu'une **coordination renforcée au niveau européen et un soutien ciblé aux autorités nationales judiciaires** sont essentiels pour lutter efficacement contre cette menace et garantir la sécurité des citoyens européens.

Europol devrait jouer un rôle clé dans la coordination des efforts de lutte contre la cybercriminalité en Europe. Cela implique une coopération étroite avec les autorités nationales policières et judiciaires. Europol pourrait collecter, analyser et partager des informations afin d'aider les États membres à identifier les cybercriminels et déjouer les attaques. Par ailleurs, Europol pourrait offrir des formations et des ressources aux autorités nationales afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la cybercriminalité. Pour lutter efficacement contre la cybercriminalité, il est également essentiel que l'échange de données entre les États membres soit efficace et sécurisé. Il est nécessaire d'encourager la création de bases de données communes et de

mécanismes d'échange d'informations afin de faciliter le flux d'informations. Cela permettrait une réaction plus rapide aux attaques en cours et une meilleure analyse des cybermenaces.

La cybercriminalité étant transfrontalière, la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales est également d'une grande importance. L'Union européenne devrait participer activement aux efforts internationaux de lutte contre la cybercriminalité et inciter à partager les bonnes pratiques.

11. Lancer des programmes de développement structurel dans les zones urbaines en mettant l'accent sur l'interculturalité

Le GdP suggère de lancer au niveau européen des **programmes de développement structurel ciblés pour les zones urbaines**, qui visent à renforcer la sécurité et la coopération interculturelle.

Le GdP demande à l'Union européenne d'examiner dans quelle mesure des programmes de développement structurel ciblés peuvent être lancés pour les zones urbaines, qui intègrent les principes de la géographie criminelle. Ces programmes devraient être conçus pour améliorer la sécurité dans les zones urbaines en utilisant des analyses de géographie criminelle afin d'identifier les zones sensibles en matière de criminalité et mettre en place des mesures précises de prévention et de répression. Les exigences relatives aux demandes doivent être peu contraignantes et facilement accessibles. En investissant de manière ciblée dans les infrastructures liées à la sécurité et en encourageant la présence policière dans les zones où la criminalité est importante, ces programmes contribueraient à réduire la criminalité et à accroître le sentiment de sécurité des citoyens. Par ailleurs, il faudrait encourager la coopération interculturelle et le dialogue entre différentes communautés dans ces zones afin de réduire les tensions sociales et améliorer la sécurité en général.

12. Promouvoir la résilience climatique des agences de sécurité et des forces de police

Pour appliquer le Pacte vert pour l'Europe également dans l'administration publique, et en particulier dans la police et les agences de sécurité, il faudrait subventionner l'achat de **véhicules de police non polluants et la construction de postes de police climatiquement neutres**, et créer une **infrastructure pour une mobilité verte**.

Afin de garantir que le Pacte vert pour l'Europe soit mis en œuvre de manière cohérente dans l'administration publique, et en particulier dans les agences de sécurité, des mesures de promotion doivent également être prises dans ce domaine au niveau européen. Nous suggérons de définir, au niveau européen, une base d'identification et d'analyse systématique des besoins en matière d'adaptation au changement climatique dans les services de police des États membres. Dans le même temps, il faut examiner dans quelle mesure des moyens financiers peuvent être accordés aux États membres au niveau européen pour mettre en œuvre les mesures nécessaires d'adaptation au changement climatique au niveau de la police.

L'UE devrait, par exemple, encourager activement l'acquisition de véhicules de police non polluants, tels que les voitures hybrides ou électriques, en offrant des incitations financières et en finançant la recherche. Il est également nécessaire de prévoir des incitations claires pour aider les États membres à construire et à rénover les postes de police d'une manière respectueuse de l'environnement.

Enfin, nous suggérons que l'UE subventionne la création d'une infrastructure de mobilité verte sur l'ensemble du territoire, y compris le développement de bornes de recharge électrique sur la voie publique à disposition des services publics.

13. Assurer la capacité de résistance aux crises des agences de sécurité en Europe

Face aux différentes crises telles que la pandémie de COVID-19, le retour des conflits armés en Europe et les sinistres majeurs liés au changement climatique, le GdP plaide pour le développement d'une **stratégie européenne de résilience**. Cela implique de se préparer à différents types de crises, y compris les catastrophes naturelles, les attaques terroristes, les pandémies et autres situations d'urgence.

Il est nécessaire d'élaborer une stratégie européenne de résilience qui doit avoir pour objectif de faciliter la coopéra-

tion et l'échange d'informations entre les autorités européennes de sécurité afin de garantir une réponse coordonnée aux situations de crise. Le renforcement de la coopération au niveau technique en est un des aspects. Un exemple à cet égard est la nécessité de tenir spécifiquement compte des besoins des autorités et organisations chargées de la sécurité (BOS) en Europe lors de l'attribution prochaine des fréquences de téléphonie mobile.

De plus, des formations et des exercices transnationaux ainsi que des ressources matérielles et humaines doivent être coordonnés et mis à disposition afin d'améliorer les capacités et la flexibilité des forces de sécurité dans la gestion des crises. C'est essentiel pour garantir la sécurité et le bien-être des citoyens sur tout le territoire européen, même en temps de crise.

14. Poursuivre l'objectif de Vision Zéro en matière de sécurité routière

Rares sont les domaines où la nécessité d'une approche paneuropéenne est aussi importante que dans la mobilité transfrontalière qui est de surcroît marquée par la numérisation croissante. Il est donc impératif d'accélérer les **efforts en cours pour améliorer la sécurité routière** au niveau européen.

Pour atteindre la Vision Zéro en matière de sécurité routière – c'est-à-dire la réduction à zéro du nombre de victimes d'accidents de la route – des efforts supplémentaires sont nécessaires au niveau européen. Du point de vue de la police, il est particulièrement important que le code de la route et les sanctions en cas d'infraction soient harmonisées sur tout le territoire européen afin de garantir un niveau de sécurité routière uniformément élevé, notamment dans le trafic transfrontalier.

En outre, les bases juridiques établies au niveau européen, qui ont un impact direct ou indirect sur le travail de sécurité routière des agents de police dans les États membres, doivent être adaptées de manière à ce que les forces de police européennes soient techniquement et juridiquement en mesure d'échanger immédiatement les informations transfrontalières et numériques nécessaires et d'utiliser les nouvelles technologies numériques pour surveiller la circulation et relever les accidents. Il faut notamment améliorer les conditions permettant à la police et à la justice de consulter et d'analyser directement les indices numériques d'un accident. L'accès aux données des véhicules nécessite une solution sectorielle immédiate au niveau européen. Le règlement général de sécurité (UE 2019/2144) doit être adapté dans les meilleurs délais afin que l'enregistreur de données d'événements conserve également l'emplacement, la date et l'heure ainsi que le fuseau horaire pour analyser les accidents.



Gewerkschaft der Polizei

Bundeschvorstand

Gewerkschaft der Polizei
Bundeschvorstand
Stromstr. 4
10555 Berlin
www.gdp.de